

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

HAUT NIVEAU DU VINGTIÈME 20<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

25 MAI 2024

DAR ES SALAAM, TANZANIE

**DÉCLARATION DE DAR ES-SALAAM  
SUR LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS)**

## DÉCLARATION DE DAR ES-SALAAM SUR LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS)

Nous, membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA),

Le 24 mai 2024, à la veille du 20<sup>e</sup> anniversaire, avons organisé, en collaboration avec l'Université de Dar Es-Salaam, une conférence publique sur PSC@20 sous le thème : « La paix et la sécurité que nous voulons », à l'Université de Dar Es-Salaam, en Tanzanie. Cette conférence publique a été l'occasion pour le CPS d'échanger avec le public, notamment les jeunes, les groupes de réflexion, les chercheurs, les organisations de la société civile et les membres du secteur privé, sur l'état de la paix et de la sécurité sur le continent et sur le rôle prééminent du CPS dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

Réunis dans le cadre de notre Colloque de haut niveau, tenu le 25 mai 2024 à Dar Es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), marquant la commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la création du CPS, après avoir procédé à un examen critique du travail accompli par le CPS au cours des deux dernières décennies en ce qui concerne la promotion de la gouvernance, de la paix, de la sécurité en Afrique, adoptons la Déclaration suivante :

**RAPPELANT** les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) et du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui attachent une importance capitale à la nécessité de garantir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, conditions préalables à l'accélération du développement socioéconomique et de l'intégration du continent ;

**RAPPELANT** la Déclaration d'engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, PSC/AHG/ST.(X), adoptée à Addis-Abeba par les chefs d'État et de gouvernement des membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le 25 mai 2004, lors du lancement du CPS, RÉAFFIRMANT notre engagement à réaliser les objectifs consacrés dans l'Acte constitutif de l'Union et dans le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, le noble objectif de faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030, et l'Aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'UA ;

**CONSCIENT** du fait que la création du CPS a été l'expression de la détermination historique de l'Afrique à mettre fin aux conflits et à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, nous commémorons ce jour le vingtième anniversaire de la création du CPS avec la participation des États membres du CPS, des entités et organes compétents de l'UA, des représentants des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), ainsi que des organisations de la société civile (OSC) africaine, des groupes de réflexion et des institutions universitaires, et des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;

**SOULIGNANT** que cette commémoration offre au CPS l'occasion de faire l'état des lieux de ses réalisations au cours des deux dernières décennies, des défis à relever d'urgence et de ses perspectives pour les deux prochaines décennies, afin de s'acquitter de manière plus efficace et efficiente de son mandat de promotion et de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, d'atteindre le noble objectif de ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains et de s'engager à mettre fin à toutes les guerres en Afrique ;

**AYANT À L'ESPRIT** les dispositions de la Charte des Nations unies conférant au Conseil de sécurité des Nations unies la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité

internationales, et celles relatives au rôle des accords régionaux dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la nécessité de mettre en place une coopération et un partenariat plus étroits entre les Nations unies, les autres organisations internationales et l'Union africaine en matière de promotion et de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique ;

**GUIDÉS** par la vision de notre Union et **RÉAFFIRMANT** notre détermination à créer les conditions favorables à « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale » ;

**ENGAGÉS** à respecter les principes consacrés par l'Acte constitutif, les conventions et les protocoles de l'UA, à savoir le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États ;

**PRENANT NOTE** du discours liminaire de **S.E. Dr. Samia Suluhu Hassan**, Présidente de la République-Unie de Tanzanie et Présidente du CPS pour le mois de mai 2024, des déclarations de l'Honorable Moulaye Mohamed Laghdaf, ministre, Secrétaire général de la présidence de la République islamique de Mauritanie au nom de **S.E. Mohamed Ould Ghazouani**, Président de la République islamique de Mauritanie et Président de l'Union africaine, de l'Honorable John Mulimba, ministre d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération régionale de la République d'Ouganda au nom de **S.E. Yoweri Museveni**, Président de la République d'Ouganda, et **de la déclaration de S.E. Moussa Faki Mahamat**, Président de la Commission de l'Union africaine, sur la réflexion stratégique ; **PRENANT ÉGALEMENT NOTE** des remarques de **S.E. January Makamba**, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération est-africaine de la République-Unie de Tanzanie ;

**RECONNAISSANT** les étapes importantes franchies par le CPS depuis son opérationnalisation en mai 2004 en ce qui concerne la recherche de solutions aux défis en matière de paix et de sécurité sur le continent, y compris le renforcement des relations de coopération avec tous les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), les autres organes de l'UA, les organisations de la société civile et les entités internationales telles que le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, et la Ligue des États arabes, en vue de trouver des solutions durables aux défis liés à la paix et à la sécurité en Afrique, et la signature et la ratification du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité par les cinquante-trois (53) États membres de l'UA ;

## **Nous**

1. **FÉLICITONS** tous les États membres pour leur soutien continu au CPS et les **ENCOURAGEONS** à continuer de faciliter le travail du CPS, conformément aux dispositions de l'article 7, alinéa 2, du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ;
2. **FÉLICITONS EN OUTRE** les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR) pour leur collaboration continue avec le CPS, et **NOUS ENGAGEONS** à respecter pleinement la lettre et l'esprit de l'article 16 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, du Protocole d'accord de 2008 et du Protocole révisé de 2021 sur les relations entre l'Union africaine et les CER ;
3. **NOUS ENGAGEONS** à renforcer davantage la collaboration avec tous les autres organes et entités de l'UA dont les mandats respectifs ont trait à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, ainsi qu'au bien-être général des populations africaines, y compris, mais sans

s'y limiter, le Parlement panafricain, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le Groupe des sages, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique/Agence de développement de l'UA ;

4. **FÉLICITONS** les Nations unies et les partenaires de l'UA, en particulier l'Union européenne (UE), pour le partenariat de plus en plus étroit avec l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans l'esprit du renforcement du programme de l'UA en matière de paix et de sécurité, et d'établissement de liens de partenariat stratégiques pour le continent ; **FÉLICITONS** également les organisations de la société civile, le secteur privé africain et les médias pour l'appui apporté au Conseil.

5. **SOULIGNONS LA NÉCESSITÉ** pour les États membres de l'UA de continuer à renforcer les institutions de gouvernance, d'accélérer les programmes de développement socio-économique, de remédier de manière globale aux causes profondes et aux facteurs structurels des conflits, y compris les déficits de gouvernance, et d'accroître les investissements dans les infrastructures pour la paix, ainsi que de répondre plus favorablement aux doléances légitimes des populations en promouvant le lien entre la paix, la sécurité, la stabilité et le développement ;

6. Dans l'esprit de la réforme institutionnelle de l'UA en cours, **SOULIGNONS** la nécessité de mettre en place des stratégies communes pour améliorer la mise en œuvre du mandat du CPS en vue de la prévention, de la gestion et du règlement efficaces et efficients des conflits en Afrique ;

7. **NOUS ENGAGEONS** à assurer la mise en œuvre rapide de la Déclaration [Ext/Assembly/AU/Decl (XVI)] sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, adoptée par la 16<sup>e</sup> Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA le 28 mai 2022 à Malabo (Guinée équatoriale) ;

8. **CONDAMNONS SANS ÉQUIVOQUE** toutes les manifestations du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent et **RÉAFFIRMONS** l'importance d'adopter des stratégies nationales, régionales et continentales globales pour faire face à la menace croissante du terrorisme et à ses causes sous-jacentes, ainsi qu'à tous les facteurs qui contribuent à son expansion et à sa dissémination ; et dans ce contexte, **SOULIGNONS** la nécessité pour les pays touchés par le terrorisme d'intégrer des solutions politiques à leurs mesures sécuritaires et militaires en cours ;

9. **EXHORTONS** les États membres et les CER à s'engager à régler les conflits conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UA et du Protocole du CPS, **les APPELONS** à redoubler d'efforts concertés en vue de lutter contre le terrorisme, les groupes armés, le trafic transfrontalier illicite de stupéfiants, de prévenir et d'enrayer efficacement la circulation des armes légères et de petit calibre illicites et l'exploitation illégale des ressources naturelles afin de promouvoir l'initiative « faire taire les armes » telle que prévue dans l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Afrique que nous voulons ;

10. **NOUS ENGAGEONS** à redoubler d'efforts pour vaincre l'insécurité en Afrique et, à cet égard, **CONVENONS** de mettre sur pied des armées fortes et professionnelles auxquelles l'idéologie appropriée fondée sur le non-sectarisme, le panafricanisme et le nationalisme sera inculquée afin de venir à bout du terrorisme ;

11. **EXPRIMONS** notre profonde préoccupation quant à la résurgence inquiétante des coups d'État militaires qui compromettent la démocratie, la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent et

**RÉITÉRONS** notre tolérance zéro à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement conformément à l'Acte constitutif de l'UA et **NOUS ENGAGEONS** à mettre en œuvre tous les cadres normatifs de l'UA sur la prise de contrôle illégale de gouvernement sur le continent ;

12. **CONVENONS** de redoubler d'efforts pour remédier aux déficits de gouvernance, de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance, de défendre le constitutionnalisme et de respecter pleinement toutes les valeurs communes de l'UA, telles qu'elles sont définies dans l'Acte constitutif de l'UA et dans d'autres instruments pertinents de l'UA ;

13. **NOUS ENGAGEONS** à renforcer davantage le mandat du Conseil en matière de prévention des conflits, notamment en réagissant rapidement aux signes avant-coureurs de crises et de conflits imminents et en utilisant pleinement tous les outils de diplomatie préventive disponibles, y compris le Groupe des sages, FEMWISE, PANWISE et YouthWISE, et **SOULIGNONS** la nécessité pour la Commission d'élaborer un critère clair et objectif en ce qui concerne le mécanisme de déclenchement afin de faciliter le rôle du CPS quant à l'évaluation de la nécessité d'une action rapide, et cette approche devrait être appliquée de manière cohérente en toute circonstance ;

14. **APPELONS** tous les États membres à régler la question du déni chaque fois que des signes avant-coureurs sont donnés afin d'éviter que les conflits ne dégénèrent ; **DEMANDONS** qu'un appui plus fort et plus soutenu soit apporté aux pays sortant d'un conflit en ce qui concerne la réconciliation et la stabilisation, la reconstruction et le développement post-conflit pour éviter qu'ils ne retombent dans une situation de conflit, y compris la pleine opérationnalisation du Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) ;

15. **INSISTONS SUR LA NÉCESSITÉ** d'accélérer le processus visant à opérationnaliser pleinement le Fonds pour la paix de l'UA et d'explorer des sources complémentaires de financement pour les questions de paix et de sécurité, y compris les prélèvements spéciaux et la mobilisation du secteur privé et des institutions financières continentales, et **SOULIGNONS LA NÉCESSITÉ** de mettre en œuvre toutes les décisions du CPS et **APPELONS** à un engagement politique plus fort et à un accroissement des ressources pour soutenir le CPS et les piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) afin d'assurer la mise en œuvre effective des architectures et des décisions relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité sur le continent ;

16. **SOULIGNONS LA NÉCESSITÉ** d'assurer une participation plus significative et plus efficace des jeunes et des femmes à la définition de « l'Afrique que nous voulons » au cours des deux prochaines décennies, tout en **METTANT L'ACCENT** sur la protection des enfants dans les situations de conflit et dans d'autres contextes, ainsi que sur la protection de leurs droits et de leur bien-être ;

17. **RÉITÉRONS** la nécessité impérieuse d'un règlement pacifique des conflits afin d'en réduire les effets sur les civils, en particulier les femmes et les enfants ; **EXPRIMONS NOTRE PRÉOCCUPATION** quant à l'augmentation des conflits et des tensions sur le continent et leurs conséquences tragiques sur des millions de civils, la destruction des tissus économiques et des infrastructures, ainsi que leurs conséquences humanitaires et **APPELONS** tous les États membres et la communauté internationale à continuer de soutenir les déplacés internes, les réfugiés et les rapatriés, ainsi que les pays qui accueillent des réfugiés ;

18. **SOULIGNONS** la nécessité de promouvoir des synergies efficaces entre les initiatives en matière de sécurité sanitaire, de paix et de sécurité, notamment par la collaboration entre les

autorités sanitaires nationales, les forces de sécurité, les agences humanitaires, les organisations internationales et la société civile ;

19. **EXPRIMONS NOTRE PROFONDE PRÉOCCUPATION** quant à l'augmentation des cybermenaces et attaques dans le monde, qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales et, à cet égard, **ENCOURAGEONS** les États membres à élaborer des cadres réglementaires solides qui facilitent l'utilisation éthique des technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris la mise en place d'une infrastructure fiable de gouvernance de données, et à travailler en collaboration avec le secteur privé, en vue de renforcer davantage les capacités nationales en matière de cybersécurité ;

20. **NOUS ENGAGEONS** à fournir des ressources pour renforcer les capacités du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité et du Secrétariat du CPS afin de soutenir efficacement le travail du Conseil dans l'exécution de son mandat ;

21. **NOUS ENGAGEONS EN OUTRE** à continuer de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en vue d'atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, en mettant en œuvre l'Aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'UA, condition préalable au développement durable ;

22. **SALUONS** les contributions des anciens présidents, S.E. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigeria et Haut représentant de l'UA pour la région de la Corne de l'Afrique, S.E. Jakaya Kikwete, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, S.E. Domitien Ndayizeye, ancien Président de la République du Burundi et membre du Groupe des sages de l'UA, ainsi que S.E. l'Ambassadeur Said Djinnit, premier Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, aux efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur le continent ; et

23. **EXPRIMONS NOTRE PROFONDE GRATITUDE** à **S.E. Dr. Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie et Présidente du Conseil de paix et de sécurité pour le mois de mai 2024**, pour avoir présidé le Colloque de haut niveau du 20<sup>e</sup> anniversaire du CPS et **REMERCIONS** le gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie pour avoir bien voulu abriter le 20<sup>e</sup> anniversaire du CPS.

*Adoptée le 25 mai 2024 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Dar Es-Salaam  
(République-Unie de Tanzanie)*

**African Union Commission (AUC)**

**PAPS Digital Repository**

**<https://papsrepository.africa-union.org/>**

---

Peace and Security Council

General Collection

---

2024-05-25

# Dar es Salaam Declaration on the 20th Anniversary of The African Union Peace and Security Council Held on 25 May 2024 in Dar es Salaam, Tanzania.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2101>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*